

AVIS PUBLIC

OFFRE DE PAIEMENT COMPTANT

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, greffière adjointe de la Ville de Blainville :

QUE la municipalité procédera au refinancement des règlements d'emprunt ci-dessous au cours des prochains mois.

TOUTEFOIS, avant d'entreprendre les procédures qui s'imposent, la Ville désire offrir à chaque propriétaire concerné la possibilité de payer le plein montant de la quote-part des coûts réels afférente à son immeuble avant la date de financement prévue le 1^{er} octobre 2024.

RÈGLEMENTS CONCERNÉS

1365

(Montant à refinancer : 88 500 \$)

Travaux de construction d'un lien pédestre, de réfection de la chaussée et de drainage sur le chemin du Bas-de-Ste-Thérèse

1369

(Montant à refinancer : 132 500 \$)

Travaux de construction d'une piste cyclable et d'un trottoir sur une partie de la rue du Blainvillier

1371

(Montant à refinancer : 133 100 \$)

Travaux de pavage et de correction de drainage sur les rues de l'Ardennais, Du Lipizzan et du Camarguais

1481

(Montant à refinancer : 783 400 \$)

Travaux de pavage 2^{ème} couche, de bordures et d'éclairage pour les rues Gaston-Dumoulin et Omer-Deserres

PROPRIÉTAIRES CONCERNÉS

Les propriétaires concernés par la présente offre sont ceux dont le compte de taxes foncières 2024 pour leur propriété mentionne les règlements ci-dessus dans la section « Détail des répartitions locales ».

EN CONSÉQUENCE, toute personne intéressée à se prévaloir de cette opportunité est priée de communiquer, au plus tard le **2 août 2024**, avec le **Service des finances de la Ville de Blainville au 450 434-5200**.

Donné à Blainville,
ce 25 juin 2024

MANON LAFONTAINE, avocate
Greffière adjointe